

MOTS-CLÉS MARPA

(MAISONS D'ACCUEIL ET DE RÉSIDENCE POUR L'AUTONOMIE)

Réalisation innovante de la MSA, les Marpa offrent depuis plus de 30 ans une formule de résidence pour les personnes âgées à taille humaine et non médicalisée. Dans le contexte de crise sanitaire et de forte demande sociale, la pertinence du concept Marpa est unanimement reconnue. Aujourd'hui, ce concept évolue pour répondre au besoin des populations.



La Marpa : un vrai chez soi pour vivre en sécurité avec des services à un coût raisonnable.

ENJEU

La MSA déploie son modèle d'habitat inclusif au plus près des territoires. Elle est force de proposition pour moderniser le maintien à domicile

Face à l'augmentation du nombre de personnes âgées, souvent en bonne santé, entre le « tout domicile » et le « tout médicalisé », les Marpa apportent une offre d'habitat intermédiaire de qualité.

Le réseau de près de 200 résidences doit se développer :

- **en réaffirmant le concept Marpa** : par la limitation à 30 résidents, l'implantation en milieu rural et péri-urbain, la finalité sociale non lucrative, la labellisation par la MSA, les résidences autonomie et résidences sociales seniors se différencient des structures d'accueil à visée lucrative ;
- **en élargissant le concept Marpa** par l'apport de réponses aux besoins locaux : les Marpa ont l'ambition de devenir des « plateformes de ressources locales » au service des personnes extérieures (repas invités, participation aux ateliers de prévention, accueil à la journée, etc.) ;

- **en adaptant le cadre d'exercice du concept Marpa** : face au ralentissement des appels à projets portant création de résidences autonomie, afin de faciliter la création de nouvelles résidences la MSA souhaite voir évoluer la réglementation par l'allègement des procédures d'autorisation d'ouverture qui pourraient être remplacées par un simple agrément.

Forte de son expérience, en tant que partenaire du projet de loi « Grand âge et autonomie » en cours, la MSA souhaite répondre au besoin de fort développement des structures d'accueil. Pour ce faire, les Marpa proposent de diversifier leur offre de services.

Côté pouvoirs publics :

- Les ambitions de la MSA se situent dans le fil des propositions du « **rapport Libault** » sur la concertation Grand âge et autonomie remis au Gouvernement le 28 mars 2019, dans l'attente des décisions des pouvoirs publics sur le projet de loi.



L'essentiel & plus encore

Par l'expérience et l'expertise MSA en ingénierie de projet, les Marpa constituent un modèle solide d'habitat pour personnes âgées. En réponse à la demande croissante, cette réussite reconnue demande à évoluer : les Marpa deviennent aujourd'hui de véritables plateformes de services pour les personnes âgées isolées vivant à proximité.

Les Marpa : un concept pertinent

Les résidences autonomie Marpa permettent aux personnes âgées de continuer à vivre au village. Chaque habitant dispose de son propre appartement, de plain-pied, meublé à son goût. Les repas équilibrés sont préparés sur place par des professionnels.

Un label propriété de la MSA encadre la qualité des prestations offertes aux résidents. Les résidences sont gérées par une association loi 1901, un organisme de gestion publique ou un acteur privé intervenant dans le champ de l'action sociale.

La MSA soutient financièrement les projets, participe à la gestion des résidences et forme et accompagne leurs équipes.

La charte des Marpa régit cet « art du vivre ensemble » ; les tarifs sont plafonnés afin d'élargir l'accès à l'offre.

La dimension domiciliaire : un atout d'avenir

Les Marpa ont déjà l'expérience d'une diversification de leurs services en les proposant aussi aux seniors du territoire (accueil à la journée, ateliers prévention, séjours vacances, portage de repas, etc.).

Par leur implantation et leur savoir-faire en matière de coordination de services (aide à domicile) et des soins, sur étude des besoins locaux, les Marpa sont bien placées pour dispenser des services à domicile aux populations âgées environnantes.

La MSA porteuse de l'ambition des Marpa

Reconnue en tant que partie prenante du projet de loi Grand âge et autonomie la MSA formule des propositions afin de faire évoluer le cadre réglementaire pour :

- faciliter l'autorisation d'ouverture des résidences autonomie ;
- proposer des bouquets de services adaptés aux besoins locaux ;
- prendre en charge des personnes âgées habitant à proximité ;
- faciliter le financement des structures et garantir les tarifs des prestations.



La Marpa : un accompagnement sur mesure au service du projet de vie de chacun.

L'essentiel

Forte de l'expérience des Marpa, la MSA prend en compte la demande sociale accrue en matière d'habitat et de services à domicile. Dans ce contexte, les porteurs de projets doivent être encouragés par une procédure d'ouverture allégée. En fonction des besoins locaux, les Marpa se proposent de faire bénéficier de leurs services les personnes vivant à domicile.

En chiffres



4 700
résidents



197 établissements
dans **70 départements**
métropolitains



1 500
salariés